

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal N° 2024/21

DEPARTEMENT  
des ALPES-DE-HAUTE-  
PROVENCE

Téléphone : 04.92.81.05.48  
Télécopie : 04.92.81.39.95

Nombre de  
conseillers :

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 9

Absents : 2

Date de convocation :  
14/06/2024

Date affichage :

L'an deux mille vingt-quatre le vingt et un juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Enchastrayes, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert OLIVERO, Maire.

État des présences :	Présent	Absent	Absent excusé, a donné pouvoir à :
M. Albert OLIVERO	X		
M. Jacques MARTIN	X		
Mme Isabelle PIGEARD	X		
M. Jacques WALTHER		X	Pouv Isabelle PIGEARD
M. Julien DESDIER	X		
M. Denis ZURCHER		X	Pouv Julien DESDIER
M. Louis PARENTE	X		
Mme Emilie BEYSSON		X	Pouv Louis PARENTE
M. Michel GOTAB	X		
M. Jean-Pierre FABRE		X	
M. Alain ARGENTANO		X	

Secrétaire de Séance : Monsieur Julien DESDIER

### OBJET : TARIFS CONCESSIONS CIMETIERES ENCHASTRAYES ET REGLEMENT DES CIMETIERES

**Le Maire,**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération par laquelle le conseil municipal a approuvé l'extension du cimetière d'Enchastrayes et la création d'un columbarium,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1,

**Vu** l'avis de la commission travaux en date du 13 juin 2024,

**Considérant** que le règlement municipal laisse toute liberté de choix à la famille qui peut, à sa convenance, soit déposer l'urne dans une sépulture ou dans un columbarium, le maire informe de la nécessité de fixer les tarifs de cet équipement qui va bientôt être proposé au public.

**Considérant** que la commune dispose de trois cimetières sur le territoire,

**Considérant** que le cimetière de la Conche dispose de 19 concessions

**Considérant** que le cimetière de l'Aupillon dispose de 11 concessions

**Considérant** que le cimetière d'Enchastrayes dispose de 98 concessions et d'une fosse commune ( 25 partie ancienne, 35 sur la 1<sup>ère</sup> extension et 38 partie nouvelle)

**Considérant** que le cimetière d'Enchastrayes dispose d'un caveau temporaire, et d'un columbarium de douze cases qui seront proposés

Cette prestation pourrait être proposée sur la base des durées et des tarifs suivants (pas de TVA budget commune) :

	surface	Durée		
		15 ans	30 ans	50 ans
<b>Concession simple</b> (1 ou 2 cercueils) 1 x 2.50	2.5m <sup>2</sup>	125€	250€	400€
<b>Concession familiale</b> 4 à 6 cercueils suivant profondeur du caveau 2 x 2.5	5m <sup>2</sup>	225€	450€	750€
<b>Columbarium 12 cases</b>	1 case	387.5€		
<b>Caveau d'attente</b> (dépositaire)	Gratuit dans la limite de 6 mois maximum			

Auxquels seront ajoutés les frais d'enregistrement d'un montant de 25€ (frais fixes) pour les concessions temporaires. (règlement distinct à l'ordre du trésor public - service publicité foncière). Ce montant est susceptible d'évolution.

- **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**
- **DECIDE** de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions et cases au columbarium, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 comme indiqué ci-dessus
- **VALIDE** le règlement des cimetières ci-joint annexé,
- **DIT** que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général de la commune au chapitre 70 article 70311
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions en application de cette décision et à signer les pièces s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE-DESSUS.

*Pouvoir Jacques Walker*  
*Pouvoir Emilié BESSON*

*Pouvoir ZURCHER*

Le Maire,  
Albert OLIVERO

*[Signature]*